

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 JUIN 2023

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la  
convocation :**

Le 16 juin 2023

**Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers  
Municipaux présents  
ou représentés :**

27

**Étaient présents :**

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, NETTI Vincent, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, FERNANDEZ Gabriel, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET BLANC Eric

**Procurations :**

Mme GUILLOUET GELYS	à	M. MARTY
Mme RASTOLL	à	Mme HECQUET
M. MARIA	à	Mme VILVET
M. CATALAN	à	M. NETTI
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
M. BLAY	à	Mme CHACON
Mme CRIADO	à	Mme RUIZ

**Absent :** Néant

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Hélène ALBAREDE est nommée Secrétaire de séance.

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>Département des</b> <b>Pyrénées-Orientales</b> <b>Commune de PORT-VENDRES</b> <b>Séance du Conseil Municipal</b> <b>23 JUIN 2023</b> <b>Trame Unique</b>	<b>CLASSEMENT ISSU</b> <b>DE LA</b> <b>NOMENCLATURE</b> <b>« ACTES »</b> <b>4.4</b>	<b>DELIBERATION</b> <b>MUNICIPALE</b> <b>N°50-2023</b>
<b>OBJET : RENOUELEMENT DU POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICE POUR UNE PERIODE DE TROIS ANS</b>		

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'en 2021, la Municipalité a répondu à un appel à manifestation d'intérêt « Conseillers numériques France Services », dispositif de l'Etat qui permettait de recruter un agent en bénéficiant d'un soutien financier à hauteur de 50.000 euros sur vingt-quatre mois et d'une prise en charge des frais de formation certifiante et personnalisée.

**INDIQUE QUE** par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2021, il a été décidé à l'unanimité de créer un poste non permanent de catégorie C (Adjoint Administratif) pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2021 afin de mener à bien l'accompagnement de notre population à la maîtrise du numérique.

**PRECISE QUE** Monsieur le Maire a ainsi été autorisé à signer tout document afférent à ce recrutement et notamment, la convention avec la Banque des Territoires pour la participation financière de l'Etat.

**INFORME QUE** depuis sa prise de fonction, cet agent a en charge de proposer des ateliers d'initiation au numérique sur les thèmes « échanger avec ses proches », « protéger ses données », « faire son CV », « acheter ou vendre un objet sur internet », « faire des démarches en ligne » etc ...

**FAIT SAVOIR QUE** la Commune a déposé en date du 16 mai dernier sur la plate-forme « Conseiller numérique France Service » une demande de renouvellement de convention et de financement pour une période de trois ans.

**DIT QUE** le montant de la subvention alloué à la Collectivité pour le renouvellement du Conseiller Numérique France Service pour une durée de trente-six mois serait de 42.500 euros :

- 17.500 euros pour la première année
- 12.500 euros pour la deuxième année
- 12.500 euros pour la troisième année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE,**

**DE RENOUELER** le contrat de Conseiller Numérique France Service pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2023,

Accusé de réception en préfecture  
066-21660148-210623-23-06-2023-14  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce renouvellement et notamment la convention à intervenir avec la Banque des Territoires pour la participation financière de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Grégory MARTY



La Secrétaire de séance  
Marie-Hélène ALBAREDE

*Acte rendu exécutoire après*

*Télétransmission en Préfecture le : 30/06/23*

*et publication ou notification du : 03/07/23*

*Affichée du : 03/07/23 au : 03/09/23*

*Publication sur le site internet de la ville le : 03/07/23*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20230623-DCM50-2023-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023

/2023



Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20230623-DCM50-2023-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2023  
Date de réception préfecture : 30/06/2023